

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

MAIRIE DE MIRE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

DELIBERATION N°26032021-06

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Liliane LANDEAU, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Monsieur Jean HARVEY, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

Étaient absents et excusés : Madame Brigitte OLIGNON, Madame Nadia AUBRY, Madame Delphine HALARD, Madame Christelle VIGNAIS.

CONVOCATION DU 22 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 11

NOMBRE DE VOTANTS : 14

Pouvoirs :

- Madame Nadia AUBRY a donné pouvoir à Mme Liliane LANDEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Delphine HALARD a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Christelle VIGNAIS a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.

Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.



Délibération n° 06 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte de gestion de l'année 2020 établi par le Comptable public ;

CONSIDERANT que les résultats sont identiques entre le compte de gestion de l'année 2020 et le compte administratif de l'année 2020,

Le Maire étant absent lors de la séance du 26 mars 2021, Mme Landeau, 1^{ère} adjointe préside cette séance et donne lecture du compte administratif 2020.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	797 903,89	G	872 258,35
	Section d'investissement	B	441 477,65	H	271 206,66
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	508 459,43 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	56 927,81 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 239 381,54	= G+H+I+J	1 708 852,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	44 039,47	L	224 974,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	44 039,47	= K+L	224 974,50
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	797 903,89	= G+I+K	1 380 717,78
	Section d'investissement	= B+D+F	485 517,12	= H+J+L	553 108,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 283 421,01	= G+H+I+J+K+L	1 933 826,75

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget principal, conformément au tableau ci-dessus et au document joint en annexe à la présente délibération ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 26/03/2021,
A Miré

La 1^{ère} Adjointe,
Liliane LANDEAU

